

Avis Citoyen

Convention citoyenne des droits de la Seine



SOMMAIRE

Pourquoi une Convention citoyenne sur l'avenir de la Seine ?	5
Préambule citoyen	7
La Seine et nous	8
Nos envies et souhaits pour demain	9
Menaces et défis que nous percevons	10
Les objectifs auxquels nous tenons	11
Les principes pour mieux protéger la Seine	12
Demain, quel équilibre entre usages et activités pour mieux protéger la Seine ?	14
Demain, quel cadre juridique pour mieux protéger la Seine ?	17
Demain, quelle gouvernance pour mieux protéger la Seine ?	22
Demain, quelle communication, sensibilisation et éducation à la Seine ?	27
Aller au-delà de la Seine, changer de regard sur les droits de la nature	29
Annexes	30

Pourquoi une Convention citoyenne sur l'avenir de la Seine ?

La Seine est le cœur battant de Paris. Élément central dans la géographie et l'identité parisienne, elle façonne notre cité depuis des siècles, permet quotidiennement de transporter marchandises et touristes, d'accueillir péniches-habitations, espaces culturels et bientôt baignades estivales. Elle est également le théâtre de moments exceptionnels, à l'image des Jeux Olympiques et Paralympiques, qui l'ont transformée en une scène spectaculaire qui a émerveillé le monde entier.

Or, la Seine est aujourd'hui menacée. Réchauffement climatique, pollutions, pressions des activités humaines : tout cela pèse sur notre fleuve. Dans un contexte où la protection de nos écosystèmes peine encore à s'imposer, et face à l'urgence et à la dégradation continue de notre environnement, il fallait réfléchir à de nouvelles façons de protéger notre fleuve. C'est pourquoi la maire de Paris, Anne Hidalgo, a impulsé à l'issue d'un procès fictif des droits de la Seine une démarche inédite : réunir au sein d'une convention 50 Parisien-ne-s représentatifs de la population tirés au sort pour réfléchir collectivement à l'avenir de ce fleuve vital, et aux moyens que nous avons ou dont nous devrions disposer pour le préserver.

Cette Convention s'inscrit dans un mouvement mondial de reconnaissance des droits de la nature, déjà concrétisé pour le fleuve Whanganui en Nouvelle-Zélande, la lagune de Mar Menor en Espagne ou la

forêt de Los Cedros en Équateur. En France, d'autres initiatives citoyennes ont émergé autour de la Loire, du Rhône, du Tavinanu et de la Garonne.

Durant trois week-ends intenses, encadrés par des professionnel·e·s de la démocratie participative, de la pédagogie et un comité de garant·e·s, les participant·e·s ont auditionné expert·e·s, usager·ère·s et associations, débattu en groupes thématiques et élaboré collectivement l'avis présenté dans ce document. Au fil des échanges, la question initialement posée s'est précisée et enrichie. Le travail s'est finalement articulé autour de trois axes : **conciliation des usages économiques et écologiques, moyens juridiques de protection, et gouvernance participative.**

Les neuf principes formulés dans cet avis visent à transformer notre rapport à la Seine, non plus comme ressource à exploiter, mais comme **écosystème vivant dont chacun·e est responsable. Les propositions de l'avis seront présentées au Conseil de Paris et irrigueront la politique municipale comme potentiellement des initiatives nationales.**

Face à l'urgence, cette convention citoyenne a démontré la force de l'intelligence collective pour répondre aux défis environnementaux et démocratiques majeurs de notre temps. **Car notre avenir est lié à celui de la Seine : il est de notre devoir collectif de tout faire pour la protéger.**

QUI SONT LES MEMBRES DE LA CONVENTION CITOYENNE ?

La convention a rassemblé **50 Parisiennes et Parisiens aux profils diversifiés en genre, en âge, et en arrondissement**. Le processus de sélection s'est déroulé en plusieurs étapes. Pour les personnes de 18 ans et plus, un premier tirage au sort sur les listes électorales a permis d'identifier 10 000 personnes. Parmi elles, 360 personnes

ont répondu favorablement et ont été invitées à remplir un questionnaire plus détaillé. Grâce aux informations ainsi recueillies, un deuxième tirage au sort, dit « pondéré », a été réalisé. Cette pondération a permis d'assurer une diversité de la convention par rapport à la diversité de la population parisienne. Un processus parallèle d'appel à candidatures via la Carte citoyenne a également permis de tirer au sort 2 jeunes de 16 à 17 ans qui rejoignent les 48 autres membres.

EN CHIFFRES : 30 femmes et 20 hommes



Par arrondissement :

1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	7 ^e	8 ^e	9 ^e	10 ^e	11 ^e	12 ^e	13 ^e	14 ^e	15 ^e	16 ^e	17 ^e	18 ^e	19 ^e	20 ^e
1	1	1	0	1	1	1	0	0	2	3	7	3	4	4	4	7	3	4	3

Préambule citoyen

La convention citoyenne a été une formidable expérience d'intelligence collective, très enrichissante pour nous.

Nous avons beaucoup apprécié cette aventure collective, au service d'une Seine vivante, qui participe au bonheur des Parisiennes et des Parisiens, et de tout l'écosystème végétal et animal. **La Seine est un fleuve vivant indispensable à l'humain et à l'écosystème : restaurons là, préservons là.**

Gageons que cette convention citoyenne sera utile : nous souhaitons que notre avis soit intégralement communiqué à l'ensemble des actrices et acteurs de la gouvernance de la Seine et que la Ville de Paris s'engage dans un droit de suite.

Grâce à une vision davantage écocentrée, nous pouvons veiller à la santé de la Seine, dans tous nos usages et grâce à une gouvernance différente.

C'est ce que nous allons vous présenter à travers 9 principes, qui invitent à davantage de responsabilisation et de changements collectifs.

En préambule, nous voulons insister sur quelques points de réserve, même si certains font débat entre nous.

À la quasi-unanimité¹, nous regrettons que la Convention n'ait pas été plus longue, nous avons ressenti un manque de temps. Nous regrettons également de ne pas avoir pu toutes et tous entendre l'ensemble des expertes et experts ni pu travailler sur les trois thèmes.

Nous nous sommes sentis libres de construire cet avis, tout en ayant le sentiment de manquer d'expertes et d'experts contradictoires sur les questions techniques pour se forger une opinion éclairée².

Plus de la moitié d'entre nous estiment la problématique trop vaste au regard du temps et qu'il aurait mieux fallu que la question de la personnalité juridique de la Seine soit posée plus directement et assumée par la ville de Paris. La problématique a été affinée en cours de route³.

Nos propositions sont collectives, mais nos vécus sont singuliers. Aussi à l'issue de la Convention, chacune et chacun a pu exprimer son opinion individuelle, dont les verbatims figurent en annexe.

1 – Unanimité moins une personne sur le premier point et à moins trois personnes sur le deuxième point.

2 – Unanimité moins 6 personnes

3 – Respectivement 29 et 28 personnes défendent ce point de vue.

La Seine et nous

Pour nous, Parisiennes et Parisiens, la Seine est un élément majeur de la ville, le cœur de Paris. Certaines et certains d'entre nous n'ont pas l'occasion de la côtoyer tous les jours car ils habitent les arrondissements les plus éloignés ou lui préfèrent d'autres lieux de détente. Mais pour une majorité, la Seine est un espace prisé, fréquenté ponctuellement ou plus régulièrement.

Nous sommes beaucoup à voir la Seine comme un espace de respiration, de calme et d'apaisement au cœur de la ville. Pour certaines et certains, c'est aussi un lieu pollué, saturé, bruyant, avec trop de lumière, des tronçons discontinus.

Ses berges dans ou hors Paris sont souvent le lieu de pratiques sportives: footing sur les quais piétonnisés, skate, danse, mais également aviron et canoë. Elle est aussi un lieu essentiel de détente, de promenade, de flânerie, de contemplation, seul-e, entre ami-e-s ou en famille, avec les enfants, à vélo ou à pied. On y côtoie des Franciliennes, Franciliens et touristes. Ses berges sont un refuge pour les personnes sans abri.

Les logements à Paris étant souvent petits, les berges sont un espace d'autant plus important. On y admire Paris depuis ses rives, on lit au soleil, on se retrouve pour pique-niquer, faire la fête, ou simplement se poser. C'est précieux, d'autant plus pour les personnes qui ne partent pas en vacances, pour lesquels la Seine sert aussi d'îlot de

fraîcheur et de moment d'évasion (grâce à *Paris Plage*). Nous tenons à ce lieu libre de toute activité, accessible gratuitement et spontanément. C'est un lieu essentiel de mixité de publics et de biodiversité.

La Seine est également un lieu de passage: on la traverse pour aller d'une rive à l'autre, on la longe en bus ou en métro, en voiture sur une partie des berges, ou à pied. Certains s'en souviennent comme d'un espace difficile, avec un courant fort, une eau sale, mais aujourd'hui, elle évoque plutôt des sentiments positifs. Elle est aussi un espace convivial pour les bateaux mouches, les expositions, les concerts, les festivals, ou même les mariages sur l'eau!

Au-delà de ces usages individuels, nous remarquons également:

- ➔ La ressource en eau, notamment pour nous fournir en eau potable, pour l'agriculture ou pour refroidir la centrale nucléaire de Nogent;
- ➔ Les berges comme lieu d'implantation pour des industries du BTP;
- ➔ Un espace de logistique et de transport avec le fret;
- ➔ Un espace de réception des eaux usées en cas de fortes précipitations;
- ➔ Un lieu d'habitation pour les centaines de péniches habitées dans Paris.

Nos envies et souhaits pour demain

Nous souhaitons donner la priorité à la transformation écologique de la Seine: re-végétalisation des berges, présence accrue de faune et de flore, retour d'animaux adaptés, dépollution de l'eau. L'équilibre et la modération des différentes activités humaines doivent être garantis tout en anticipant les risques climatiques et environnementaux.

Nous souhaitons que la Seine, en tant qu'espace de loisirs, de repos et de balade, soit renforcée avec des aménagements: une vraie piste cyclable linéaire, plus de lieux de repos, de mobilier urbain (tables, chaises), d'activités culturelles, de spectacles flottants, de festivals, mais aussi d'infrastructures accessibles à toutes et tous y compris les personnes à mobilité réduite. De nouvelles pratiques pourraient être rendues possibles dans le respect strict de la biodiversité de la Seine et de ses berges.

La Seine n'est la propriété de personne et nous sommes toutes et tous responsables de sa préservation. Cela suppose de concilier les différents usages et de maîtriser leur développement: fête, détente, mobilité, tourisme, économie... Il s'agit aussi de réguler les flux, notamment ceux des bateaux mouches et du fret, et de réduire l'impact des nuisances: bruit, pollution, déchets, bétonisation excessive pour préserver sa qualité.

Cela suppose également de renforcer la place du citoyen et de la citoyenne, notamment dans la gouvernance. Nous appelons, ainsi, à une meilleure transparence sur la qualité de l'eau, à une accessibilité accrue des bords de Seine (souvent entravée par des privatisations ou des installations industrielles) et à une sensibilisation de toutes et tous.

Menaces et défis que nous percevons

Nous soulignons qu'une dynamique positive de protection de la Seine est en cours, avec des actions de piétonnisation des quais, de sensibilisation, de dépollution de l'eau, favorisant une augmentation des espèces présentes dans le fleuve. Malgré tout, nous percevons des menaces qui nous inquiètent, tant pour leurs impacts sur notre environnement que pour la biodiversité du fleuve.

UNE DÉGRADATION DE LA BIODIVERSITÉ DUE AUX ACTIVITÉS HUMAINES ET ÉCONOMIQUES

Les aménagements faits par l'Humain (les barrages par exemple) empêchent la libre-circulation de certaines espèces. D'autres dangers pèsent sur le fleuve : sa pollution, l'augmentation de la température de l'eau du fait de son utilisation dans les centrales ou de l'augmentation des températures générales, l'utilisation de pesticides dans l'agriculture ou encore l'introduction de nouvelles espèces, menacent la Seine et sa biodiversité. De ce point de vue, la baignade et les installations qu'elle implique pourraient représenter des risques supplémentaires (conséquences d'activités sur la biodiversité).

L'évaluation des impacts des activités individuelles et économiques est centrale pour traiter de ces questions.

LA SURFRÉQUENTATION DES BERGES PIÉTONNES ET DU FLEUVE

Nous redoutons des situations de surtourisme, qui conduiraient à un impact négatif sur l'écosystème et à un accès plus difficile pour les Parisiennes et Parisiens.

Concernant les bateaux mouches, c'est surtout leur taille et leur fréquence qui posent problème. Certains d'entre nous craignent une expansion au détriment d'autres usages. Il ne s'agit pas d'interdire cette pratique qui est un des symboles de Paris. Il faudrait engager un travail sur la taille des bateaux.

LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE

L'évolution de la Seine face au changement climatique aura aussi un impact sur les infrastructures autour. La bétonnisation des berges par exemple ne permet pas l'infiltration de l'eau et augmente le risque de crue.

De la même manière, la variation des flux de la Seine semble peu anticipée. Nous ferons faire face à une raréfaction de cette ressource en eau qui amènera sûrement à revoir nos usages, et peut-être à les prioriser.

Les objectifs auxquels nous tenons

CONCILIER LES USAGES, POUR UNE SEINE VIVANTE

La Seine est un espace structurant pour les Parisiennes et les Parisiens qui en profitent pendant leur temps libre. Mais n'oublions pas non plus les autres usages et activités qui sont essentiels à notre mode de vie et à notre économie. Il est nécessaire de concilier les usages et leur développement et de trouver un équilibre pour maintenir une Seine vivante.

CONCILIER LONG TERME, BIODIVERSITÉ ET ACTIVITÉS ACTUELLES

Nos activités humaines ont un impact sur la biodiversité et l'écosystème de la Seine. Nous devons en être conscientes et conscients et réduire au maximum leurs effets négatifs. Dans les années futures, la Seine devra faire face aux changements environnementaux : ceux-ci auront un impact sur nos usages, notamment en cas d'assèchement. A nous d'anticiper pour en limiter les effets négatifs.

La Seine est essentielle à notre résilience, nos destins sont liés. En prendre soin est aussi une manière d'améliorer notre vie.





GARANTIR UN DÉVELOPPEMENT
MAÎTRISÉ, ÉQUILIBRÉ ET
SOUTENABLE DES USAGES



GARANTIR QUE NOS
ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET
NOS USAGES N'ALTÈRENT PAS
LA QUALITÉ DE LA SEINE
ET SA BIODIVERSITÉ

SOYONS RESPONSABLES DANS
NOS **USAGES** ET
NOS **ACTIVITÉS**



DÉFINIR LA SEINE COMME
UN ÉCOSYSTÈME VIVANT
DONT PERSONNE NE PEUT
REVENDIQUER LA PROPRIÉTÉ

POSONS UN
**CADRE
JURIDIQUE**



GARANTIR L'EFFECTIVITÉ
DE LA PROTECTION DES
ÉCOSYSTÈME DE LA SEINE



INTÉGRER SYSTÉMATIQUEMENT
L'ENJEU ENVIRONNEMENTAL
DANS LA DÉFINITION DE
L'INTÉRÊT GÉNÉRAL



FAIRE RESPECTER LES
LOIS EXISTANTES



COMMENT MIEUX PROTÉGER LA SEINE?

PENSONS LA
GOVERNANCE



CRÉONS DES ESPACES DE
**SENSIBILISATION
ET D'ÉDUCATION**



INTÉGRER LA
QUALITÉ DE L'EAU
AU MÊME NIVEAU DE PRIORITÉ
QUE CELLE DE L'AIR



INSTAURER UNE
CULTURE COMMUNE
ET UNE ÉDUCATION ACTIVE
AUTOUR DE LA SEINE ET
DE L'EAU



FORMER UN
PARLEMENT DE BASSIN
INTÉGRANT LES CITOYEN.NES



CONSTRUIRE UNE VISION GLOBALE
ET DE LONG TERME INTÉGRANT
LA PRÉVENTION ET LA
GESTION DES RISQUES

Demain, quel équilibre entre **usages et activités** pour mieux protéger la Seine ?

→ Ce que nous comprenons des usages et activités actuels :

Nous comprenons que la Seine est essentielle pour un grand nombre de nos activités : ressource en eau, axe de transport et logistique, usages récréatifs payants et gratuits...

Nous rappelons que les aménagements et activités sur les berges de la Seine doivent être amovibles pour répondre aux risques de crues.

Nous souhaitons que ces usages actuels soient préservés. Leur développement devra se faire de manière maîtrisée, et non dans une logique de croissance infinie.

Néanmoins, le flou sur la gouvernance et la prise de décision risquent d'entraîner des situations dangereuses à la fois pour les populations et pour la biodiversité : pratiques non vertueuses, monopoles économiques, accaparement des berges etc.

01 | GARANTIR QUE NOS ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET NOS USAGES N'ALTÈRENT PAS LA QUALITÉ DE LA SEINE ET SA BIODIVERSITÉ

Concrètement, nous proposons de :

→ Clarifier et harmoniser les réglementations

de respect de l'environnement, pour qu'elles soient facilement appropriables par les actrices et acteurs.

→ Contrôler davantage le respect de ces règles.

Ce contrôle est aujourd'hui insuffisant.

→ **Conditionner l'autorisation** de toute demande de nouveaux permis d'activité au respect de normes environnementales renforcées. Ces nouvelles activités ne doivent pas entraver l'amélioration de la qualité de l'eau en cours.

→ **Garantir la transparence et l'équité dans l'attribution de droits d'exploitation** sur la Seine et ses berges. Sortir de la logique qui veut que le critère financier soit prépondérant dans l'attribution des autorisations d'exploitation, ce qui est le cas dans les marchés publics aujourd'hui. À la place, **le critère environnemental** doit peser davantage. La mise en place de ce principe implique une mise à jour des objectifs imposés aux structures de gestion (exemple : Haropa Port, etc).

→ **Promouvoir des bateaux écologiques** qui ne génèrent pas de pollution pour ne pas menacer l'écosystème, et préserver la qualité de l'eau. Existe-t-il une filière de recyclage des bateaux ?

— **Attention** : aujourd'hui, la conversion de la flotte est en marche, mais ne concerne qu'une petite partie de la flotte parisienne. Il faudrait encourager et accompagner par des mécanismes financiers tous les actrices et acteurs, y compris celles et ceux qui traversent seulement Paris.

Point de débat : pour certaines et certains, l'incitation n'est pas suffisante et ne permettra pas d'obtenir la conversion de la flotte. Faudrait-il imposer une « Zone à Faible Emission » dans Paris, assortie de taxes pour les bateaux qui ne respectent pas les contraintes, avec des échéances ?

— Mettre en place un mécanisme d'aide pour convertir les activités sur la Seine, notamment pour les « petites et petits » opérateurs (par exemple, encourager la conversion des flottes).

→ **Favoriser les pratiques plus vertueuses** telle que l'agriculture biologique qui permet de moins polluer la Seine, à l'image des mesures incitatives menées par Eau de Paris (producteur et distributeur d'eau potable), près des zones de captage pour aider les agricultrices et agriculteurs.

→ **Limiter la pollution sonore** et lumineuse pour limiter son impact sur la biodiversité.

→ Une réflexion sur la complémentarité des usages entre la Seine et les canaux (canal de l'Ourcq, canal Saint Martin, Port de l'Arsenal) est à mener pour répartir les activités (baignade, logistique, tourisme).



02 | GARANTIR UN DÉVELOPPEMENT MAÎTRISÉ, ÉQUILIBRÉ ET SOUTENABLE DES USAGES

Nous souhaitons un équilibre d'activités économiques, sociales, environnementales (avec la création d'écosystèmes protégés). Pour cela, nous préconisons de :

→ **Contrôler le développement des monopoles**, liés à la prépondérance d'une actrice ou d'un acteur. Nous souhaitons éviter qu'une actrice ou qu'un acteur unique édicte les règles pour les autres, surtout si celui-ci est un gros pollueur.

→ **Favoriser l'insertion des opératrices et opérateurs à but non lucratif** (associatifs, Economie Sociale et Solidaire) et des « petites et petits » acteurs économiques grâce à une structure d'accompagnement de projets et simplifier l'administratif.

→ **Avoir un guichet unique**, un bureau d'intervention dédié à la Seine et à ses berges : un seul service comme point d'entrée pour toute personne souhaitant avoir des informations ou réaliser un projet.

→ **Favoriser la mixité des usages et rendre publique ces initiatives.** Cela implique de revoir le format des concessions des industriels sur les berges en incluant la possibilité d'avoir d'autres usages sur des temps donnés, et la « logistique furtive » avec du matériel qui puisse être déplacé et modulaire. Certaines initiatives comme *Quai Sauvage* s'inscrivent dans cette mixité des usages.

→ Pour prévenir les inondations, en cas de fortes précipitations, et faire face au risque de sécheresse, il est nécessaire de **permettre l'infiltration des eaux de pluie**, en rendant plus perméables les sols à Paris qui sont très bétonnés et certaines portions des berges de Seine. Ceci implique de débitumer et d'envisager les effets de toute nouvelle artificialisation. Certains aménagements (type quais inondables) peuvent aussi être envisagés pour prendre en compte le risque de crues.

→ Co-construire avec les actrices, acteurs, citoyennes et citoyens, **une charte** qui comprendrait :

- La reconnaissance des qualités de la Seine,
- La hiérarchisation des usages, guidée par un souci d'éthique.

Cette charte pourrait servir de guide en cas de crise. Cette charte pourrait intégrer des recommandations pour maintenir une qualité esthétique et visuelle de la Seine (berges, quais, péniches). Cette proposition n'est pas partagée par toutes et tous les participants qui ne souhaitent pas rajouter de normes, mais plutôt laisser la spontanéité, la diversité des paysages qui fait aussi le charme des bords de Seine.

→ **Garantir l'accessibilité des bords de Seine** à toutes et tous, en portant une attention prioritaire aux personnes porteuses de handicap.



Demain, quel cadre juridique pour mieux protéger la Seine ?

→ Ce que nous avons compris du cadre juridique actuel

- Sans entrer dans les détails techniques du droit de l'environnement, nous constatons d'après nos échanges avec les expertes et experts, des déséquilibres et des manquements majeurs dans son application.
- Les intérêts économiques sont largement favorisés par les entreprises et l'État, au détriment de la biodiversité : l'écologie reste souvent une variable d'ajustement, alors que l'économie est protégée en priorité.
- Des lois existent, mais elles sont soit mal appliquées, soit trop sujettes à interprétation par le ou la juge.
- Les moyens humains et financiers pour faire valoir les droits de l'environnement, et notamment ceux de la Seine, sont très insuffisants et ne sont pas à la hauteur des enjeux actuels.
- Le ou la juge intervient trop tard, souvent après que le préjudice écologique a déjà été commis. Tout ne peut pas reposer sur elle et lui seul pour protéger la Seine.
- Le droit environnemental actuel est dépassé : il découle d'une époque où l'urgence climatique n'était pas prise en compte et le vivant n'était pas reconnu comme sujet de droit.
- Lors du contrôle de proportionnalité, la ou le juge administratif met en balance les intérêts économiques et sociaux au nom de l'intérêt général, en minimisant l'environnement.
- Un comité de bassin existe, mais les décisions seraient en réalité prises ailleurs, selon les expertes et experts auditionnés, notamment par le préfet (président du Comité). La représentation citoyenne y est très faible.
- Le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) est un document qui définit la gestion du fleuve sur 6 ans. Celui en cours va jusqu'en 2027, mais le suivant est déjà en discussion. Or, le préfet semble orienter fortement les décisions.

03 CONSIDÉRER LA SEINE AVANT TOUT COMME UN ÉCOSYSTÈME VIVANT DONT PERSONNE NE PEUT REVENDIQUER LA PROPRIÉTÉ

Positionnement du groupe :

Nous choisissons délibérément de ne pas utiliser le terme de « bien commun » pour parler de la Seine. Ce choix est motivé par une double conviction :

- D'abord, parce que ce terme reste juridiquement flou en dehors du droit de la famille, où il désigne un patrimoine partagé. La notion de bien commun n'a aujourd'hui pas de définition juridique claire et stabilisée. Elle fait encore l'objet de recherches et de débats, ce qui limite sa portée concrète dans le cadre d'une action collective.

- L'essentiel pour nous est que nous refusons d'envisager la Seine comme un « bien », au sens d'un objet susceptible d'être possédé. Pour notre groupe, la Seine est avant tout **un écosystème vivant**, complexe, fragile, en perpétuelle interaction avec les territoires et les êtres qui l'habitent. Elle ne peut appartenir à personne, et c'est précisément pourquoi nous en sommes toutes et tous **responsables**.

Plutôt que de chercher à la définir en termes de propriété ou de possession partagée, nous affirmons une posture éthique : **la Seine n'est pas un bien à gérer, c'est un sujet à respecter**.

Notre vision de la Seine

La Seine est avant tout un écosystème, un ensemble d'éléments en interaction permanente. Cet écosystème s'étend bien au-delà du fleuve lui-même : il englobe l'ensemble de son bassin versant, de la source à l'embouchure. Chaque goutte d'eau qui tombe sur ce territoire et rejoint le fleuve en fait partie. C'est à cette échelle élargie que nous devons penser la Seine.

Aujourd'hui, nous prenons conscience de sa fragilité. Il ne s'agit pas de nier l'importance des activités économiques, mais celles-ci doivent être constamment compatibles avec la préservation du vivant, sans prédation ni nuisance, ce qui est loin d'être le cas actuellement.

La Seine n'est pas seulement un paysage ou une ressource. C'est un sujet de droit : elle a des droits, et nous avons le devoir de les respecter. Ce principe s'appuie notamment sur la Charte de l'environnement, adossée à la Constitution, qui reconnaît à chacune et chacun le droit de vivre dans un environnement sain, mais qui implique aussi une responsabilité collective.

Dès lors, nous devons repenser la relation entre l'humain et la nature. Il nous faut retisser un lien, dans lequel chaque habitante et habitant devient acteur et gardien de cet écosystème. Cela suppose de définir un nouvel équilibre, dont le point de départ est clair : la sauvegarde du vivant doit primer sur tout.

L'enjeu environnemental dans l'intérêt général

L'environnement ne peut plus être traité comme une variable d'ajustement : il doit être systématiquement traité comme **partie intégrante de l'intérêt général**. Dans un contexte de dérèglement climatique, l'adaptation devient un impératif collectif. La Seine, par exemple, est une source de fraîcheur vitale en période de canicule, et son débit pourrait chuter drastiquement d'ici 2050. Ce sont autant de réalités qui exigent un changement de paradigme.

Or, aujourd'hui, la définition de l'intérêt général repose souvent sur une appréciation unilatérale, principalement par l'État ou la ou le juge, et aboutit trop fréquemment à des décisions défavorables à l'environnement.

Pour cela, nous proposons de mettre en place un **processus de décision collégiale** pour évaluer l'intérêt général de tout projet impactant la Seine ou son bassin versant. Cette évaluation ne devrait plus être laissée à la seule autorité étatique.

Ce processus inclurait :

- Une représentation équilibrée des enjeux économiques, sociaux et environnementaux ;
- Une évaluation fine du rapport coûts/bénéfices, à court, moyen et long terme, en tenant compte des services écosystémiques rendus par la Seine ;
- Une méthodologie transparente permettant de justifier publiquement les arbitrages, avec des critères environnementaux systématiquement pris en compte.

Il s'agit de faire de la protection du vivant une composante structurelle de l'intérêt général, afin que tous les intérêts soient équitablement représentés.

04 GARANTIR L'EFFECTIVITÉ DE LA PROTECTION DES ÉCOSYSTÈMES DE LA SEINE

Parce que la Seine est un écosystème vivant mais vulnérable, sa protection ne peut plus être une intention, elle doit devenir une réalité concrète, mesurable et continue pour :

- Assurer le bon état écologique de la Seine ;
- Prévenir les pollutions et restaurer l'écosystème ;
- Protéger des dérives économiques et des projets menaçant les berges ;
- Reconnaître la valeur intrinsèque des espèces naturelles.

Comment :

Nous proposons de reconnaître la Seine comme un sujet de droit, doté de droits propres, à travers une loi lui attribuant une personnalité juridique.

Trois voies nous ont été présentées pour renforcer la protection du fleuve :

- Maintenir le cadre du droit de l'environnement actuel ;
- Reconnaître une personnalité juridique à la Seine ;
- Inscrire la protection de la Seine dans la Constitution.

Pour notre groupe, inscrire la Seine dans la Constitution impliquerait de traiter l'ensemble des espaces naturels et de poser la question, plus large, des **droits de la nature**. Une telle réforme, bien que structurante, serait longue et complexe à mettre en œuvre.

C'est pourquoi nous nous positionnons en faveur d'une **proposition de loi attribuant une personnalité juridique à la Seine**. Cette reconnaissance permettrait d'accorder au fleuve des **droits fondamentaux** (comme le droit à exister, à couler, à se régénérer), en s'appuyant sur un mécanisme déjà existant dans notre droit : **la personnalité morale**. Cette voie nous paraît **réaliste, rapide et efficace** dans notre système juridique actuel, tout en étant susceptible de faire jurisprudence pour d'autres écosystèmes.

Cette reconnaissance serait d'autant plus pertinente qu'elle s'appliquerait à une **définition large de la Seine**, incluant l'ensemble de son bassin versant.

Au-delà de ses effets juridiques, cette loi aurait une portée symbolique forte: elle participerait à changer les mentalités et à installer durablement une nouvelle relation entre l'humain et le vivant.

Dix-neuf personnes sur quarante-huit (dont cinq appartenant au groupe juridique), se déclarent réservées sur l'intérêt de créer une personnalité juridique de la Seine, estimant ne pas avoir eu les informations contradictoires nécessaires.

La reconnaissance de la personnalité juridique de la Seine nécessite la création d'une **instance représentative**, véritable gardienne du fleuve, chargée de défendre ses droits et son intégrité. Cette instance, que nous appelons les **garantes et garants de la Seine**, porterait juridiquement la voix du fleuve et aurait pour mission d'inverser le rapport de force actuel, dans lequel l'État reste trop souvent décisionnaire sans réel contre-pouvoir.

Cette structure doit fonctionner selon une logique décentralisée, à l'échelle du bassin versant, et faire de l'écologie le principe premier de son action. Elle agirait comme une autorité indépendante, en capacité d'intervenir dans tout projet ou décision susceptible d'affecter la Seine. Cette instance sera en dialogue étroit avec les autres instances de gouvernance de la Seine détaillées dans la partie suivante.

Les droits attachés à la Seine doivent encore être précisés, mais nous proposons d'ores et déjà les suivants:

- Le **droit d'exister et d'évoluer naturellement** en tant qu'écosystème;
- Le **droit d'agir en justice** pour défendre ses intérêts;
- Le **principe de subsidiarité**, agir quand les responsables ne le font pas;
- Le **droit à la protection**, pour ne pas être polluée, détournée ou artificialisée;

- Le **droit à la réparation et à la restauration** directement sur l'espace endommagé;
- L'instauration d'un **devoir de recherche**, pour développer des solutions aux problématiques complexes et émergentes (par exemple, la pollution aux microplastiques).

En complément, cette instance doit s'appuyer sur un comité scientifique indépendant, sans hiérarchie ni lien de subordination, garantissant l'objectivité des constats et une approche prospective. Ce comité doit disposer des moyens nécessaires pour remplir ses missions et établir des indicateurs précis sur:

- La qualité écologique de la Seine;
- Les niveaux de pollution (métaux lourds, engrais, ...);
- Le taux d'artificialisation des sols;
- Etc..

Enfin, cette instance doit avoir un pouvoir d'interpellation publique: tout projet ayant un impact potentiel sur l'intégrité de la Seine devra faire l'objet d'une explication publique préalable, avant toute validation. Elle devra également être dotée de personnes qualifiées, d'outils et de moyens financiers conséquents pour faire respecter les droits du fleuve, assurer leur mise en œuvre effective, et effectuer des contrôles si nécessaire.



05 | FAIRE RESPECTER LES LOIS EXISTANTES

La protection de l'environnement ne souffre pas uniquement d'un manque de lois, mais surtout d'un manque d'application de celles qui existent déjà. Aujourd'hui, trop de lois environnementales restent inutilisées, mal interprétées ou appliquées sans ambition, ce qui fragilise les écosystèmes comme celui de la Seine.

Nous affirmons que l'effectivité du droit est un levier central de transformation. La loi doit cesser d'être un outil symbolique pour devenir un outil contraignant et opérationnel.



Nous proposons de:

- Renforcer les **contrôles sur la mise en œuvre des lois environnementales**, pour garantir qu'elles soient réellement prises en compte dans les décisions publiques et privées.
- Assurer également **l'application des lois protégeant le patrimoine architectural, naturel, culturel et paysager** tout au long de la Seine, qui participent à la cohérence de son écosystème.
- Mettre en place des **moyens humains, techniques et financiers beaucoup plus importants** pour garantir ces contrôles, à tous les échelons territoriaux.
- Instaurer une **logique d'obligation de résultats** dans l'application du droit environnemental: il ne suffit plus d'afficher des objectifs, il faut pouvoir mesurer leur atteinte, et en tirer des conséquences concrètes en cas de manquement.

Les questions du groupe:

Au-delà des lois elles-mêmes, nous nous interrogeons sur l'effectivité réelle des mécanismes de sanction et de planification existants. Trois questions majeures se posent:

- Les sanctions prévues en cas d'atteinte à l'environnement sont-elles suffisamment dissuasives? Sont-elles appliquées de manière indépendante des pouvoirs politiques, ou peuvent-elles être contournées ou neutralisées par des logiques d'opportunité?

- La protection de la Seine est-elle correctement intégrée dans les documents d'urbanisme, en particulier dans le Plan Local d'Urbanisme Bioclimatique? Ce document est-il aujourd'hui à la hauteur des enjeux écologiques que représente la Seine?

- Comment s'organisent les collectivités territoriales en interne pour traiter le sujet de la Seine? Et qui en a la délégation et qui porte politiquement?

Demain, quelle **gouvernance** pour mieux protéger la Seine ?

→ Ce que nous avons compris de la gouvernance actuelle :

- La gouvernance de la Seine implique de nombreuses actrices et acteurs, mais certaines et certains disposent de pouvoirs d'influence majeurs, ce qui crée des déséquilibres.
- L'organigramme est très complexe, rendant difficile la compréhension des responsabilités et circuits de décision.
- Il existe un manque global de transparence, tant dans les processus que dans les décisions prises.
- Les citoyennes et citoyens sont absents des principales instances de gouvernance, ce qui limite la légitimité démocratique des décisions.
- Les décisions sont peu lisibles, souvent prises sans explication claire ou concertation ouverte.
- Il n'existe pas de gouvernance réellement intégrée entre les différentes échelles territoriales et niveaux d'intervention sur l'ensemble du bassin de la Seine.
- Le comité de bassin et l'Office Français de la Biodiversité (OFB) semblent manquer de moyens pour exercer une influence ou une action réellement efficace.
- Les données scientifiques sont peu prises en compte dans les arbitrages, et ne structurent pas suffisamment une vision de long terme.
- On observe un décalage entre les recommandations scientifiques et les décisions réellement prises, ce qui affaiblit la cohérence des politiques publiques.
- Il existe une opacité sur le financement et les investissements publics, notamment pour les projets ayant un fort impact écologique.
- La coercition est largement absente des mécanismes de protection de la Seine : les atteintes à l'écosystème sont rarement sanctionnées.
- Des organismes d'observation et d'analyse des risques existent déjà, mais leur rôle semble sous-utilisé ou peu valorisé.
- L'OFB ne semble pas pouvoir remplir pleinement sa mission de protection de la biodiversité ; sa légitimité est fragilisée, ce que nous jugeons préoccupant.

Ne maîtrisant pas tous les organismes décisionnels ni leurs périmètres d'actions gérant la Seine, nous avons construit une proposition autour des principes que nous défendons.

06 | UN PARLEMENT DE BASSIN, INTÉGRANT LES CITOYENNES ET CITOYENS

Si l'idée initiale était de constituer un groupe citoyen associé au comité de pilotage du comité de bassin, la réflexion a évolué en faveur **de la mise en place d'un Parlement de la Seine**, instance délibérative capable de porter une vision d'ensemble et de fédérer les dynamiques existantes autour d'un cadre commun. Ce Parlement s'appuierait sur le comité de bassin actuel, pour une version « nouvelle génération ».

Douze personnes émettent des réserves sur l'intérêt de créer une nouvelle structure (type Parlement) pour les arguments suivants :

- *Il ne serait pas nécessaire de créer une nouvelle structure pour redistribuer l'équilibre des pouvoirs : on peut étoffer les actuels comités de bassins.*
- *Intégrer les citoyennes et citoyens à ce type d'instances ne serait pas forcément pertinent.*
- *Un doute sur la question de la faisabilité et des moyens de financement de ce Parlement.*

Ce Parlement recouvre l'ensemble des principes que nous souhaitons défendre pour démocratiser et équilibrer la gouvernance de la Seine.

Ce Parlement, s'il était mis en place, reposerait sur une gouvernance collégiale et tournante entre les différentes actrices et acteurs impliqués, afin d'éviter toute forme de concentration du pouvoir et de garantir une dynamique partagée dans le temps. Une représentation équilibrée et plurielle y serait assurée.

Cela nous semble important afin de : Renforcer la démocratie participative et la parole citoyenne

Pour nous, il est essentiel de **renforcer la parole de la citoyenne et du citoyen**, afin qu'elle puisse réellement influencer les décisions prises et contribuer activement à la construction d'une vision à long terme pour le bassin. Cela passe par un meilleur partage des décisions, une clarification des rôles et des responsabilités, et une gouvernance plus transparente, compréhensible et inclusive. Cette intégration forte des citoyennes et citoyens permettra de contrebalancer le poids des lobbys dans la prise de décision, pour des arbitrages plus équitables et équilibrés.

Améliorer la gouvernance et la lisibilité institutionnelle

La complexité des structures actuelles appelle à une simplification de l'organisation, notamment en évitant les doublons entre les actrices et acteurs et en clarifiant l'organigramme de décision. Il devient également indispensable de rendre plus visible la répartition des pouvoirs, en précisant les périmètres de responsabilité et de décision. Ces actions favoriseront une meilleure compréhension du système par toutes les actrices et tous les acteurs impliqués.

Favoriser le dialogue, la médiation et la diffusion d'information

Pour fluidifier les processus, il convient de faciliter le dialogue entre les parties prenantes et d'aider à la diffusion de l'information, que ce soit sur la construction du Schéma Directeur ou sur le partage de données. Dans un contexte parfois marqué par des divergences d'intérêts, il faut aussi mettre en place des mécanismes d'arbitrage et de médiation, afin de résoudre les conflits de manière constructive et équilibrée.

Assurer la pérennité, la cohérence et la transparence des actions

Il nous paraît crucial de garantir la continuité de la planification de la Seine, en la rendant indépendante des temps politiques et d'intérêts particuliers. Cela suppose de contrôler et piloter les grandes décisions à prendre l'échelle du bassin versant : un contrôle rigoureux des financements, des investissements et des projets ayant un impact sur son avenir. Enfin, plus de transparence est nécessaire quant aux instances ou personnes qui imposent les règles, notamment en allouant davantage de moyens aux contrôles et à l'application des sanctions.

Voici les principes de fonctionnement que nous proposons :

Un Parlement, à construire collectivement

Cette instance sera convoquée de manière périodique, au minimum une à deux fois par an, mais cela reste à préciser en fonction du rythme du comité de bassin actuel.

Elle s'appuiera sur plusieurs collèges (collectivités, État, actrices et acteurs économiques, collège citoyen, collège des associations), après une réflexion collective sur les parts proportionnelles et équilibrées de chaque collège et au recrutement des associations intégrant le Parlement pour assurer une représentativité (cela pourrait passer par un tirage au sort par exemple), et avec une gouvernance tournante.

La réussite d'un tel Parlement implique de réfléchir en amont aux modalités de mandat, à la durée d'engagement et aux responsabilités des membres. Ce travail de conception institutionnelle est indispensable pour doter l'instance de moyens d'action efficaces, tout en garantissant sa légitimité démocratique et sa stabilité sur le long terme.

Nous nous sommes posé la question de savoir si le Parlement avait vocation à définir lui-même la stratégie. Notre réponse est : pas forcément. Le Parlement est une instance de prise de décisions après l'organi-

sation de débats. L'idée est de conserver l'organisation de la gouvernance existante, mais d'en supprimer les doublons, d'y allouer les financements de manière plus efficace, plus coordonnée et de faciliter le dialogue au sein de l'instance.

Une inclusion directe des citoyennes et citoyens

L'idée est de favoriser une participation directe et effective, sans alourdir davantage le système institutionnel. Les modalités de participation citoyenne sont à réfléchir pour en garantir l'efficacité et la légitimité. Parmi les propositions, les citoyennes et citoyens pourraient soumettre des sujets à inscrire à l'ordre du jour du Parlement, et ce dernier aurait la capacité d'organiser des votations sur des sujets spécifiques, notamment via des consultations électroniques. Cependant, une contre-proposition a été formulée par certaines participantes et certains participants : elle consisterait à élire des représentantes et représentants citoyens par thématiques, directement intégrés dans les processus décisionnels, afin d'éviter une sur-mobilisation sur toutes les questions, qui risquerait de diluer l'impact de la participation citoyenne.

Trois personnes émettent des réserves sur le fait d'intégrer des citoyennes et des citoyens dans cette instance et envisagent de pouvoir avoir des délégué-e-s.

Des outils de contrôle, d'inspection voire de labellisation

Au-delà du débat et de la concertation, le Parlement de la Seine aurait vocation à devenir une instance dotée de véritables outils d'action. Il pourrait ainsi inspecter certaines actions, évaluer leur conformité avec les orientations adoptées et même labelliser les initiatives jugées vertueuses. Cette capacité de contrôle renforcerait la crédibilité de l'organe et la cohérence des actions menées.

Un enjeu de solidarité et d'éthique dans les décisions à prendre

A l'échelle du bassin versant, la gouvernance renouvelée doit permettre de dépasser des conflits locaux. Elle doit permettre d'arbitrer entre l'intérêt général et des intérêts particuliers. Une commission ou un comité d'éthique au sein du Parlement pourrait permettre de répondre impérativement à ce besoin, notamment dans le cadre de risques et crises à venir et de meilleure gestion dans la durée (plus grande fluctuation des débits, conflits d'usages...)

Une gouvernance fondée sur la transparence des savoirs

Pour garantir la légitimité des décisions prises, notre groupe insiste sur l'importance de rendre les données scientifiques accessibles, compréhensibles et transparentes. Dans cet esprit, nous proposons la création d'un espace numérique de partage des données existantes, nommé provisoirement « WikiSeine ». Cet outil permettrait de centraliser l'ensemble des informations essentielles liées à la Seine, de manière ouverte et continue. Il servirait également d'appui à la prise de décision, notamment en évaluant la faisabilité ou les risques associés à certaines activités.

Ces données devraient être validées et contrôlées par une autorité indépendante, comme l'Observatoire scientifique ou une instance indépendante (par exemple, l'Agence de l'eau), afin d'assurer leur fiabilité et d'éviter toute manipulation ou opacité.

En complément, nous avons réfléchi à deux options pour intégrer pleinement la connaissance scientifique dans la gouvernance :

→ Soit un collège scientifique intégré au Parlement afin de participer pleinement à la construction de la vision de long terme et rééquilibrant la vision politique ou économique.

→ Soit dans une entité à part qui serait systématiquement consultée avant les prises de décisions ou la construction d'une stratégie ou d'un projet, au même titre, d'ailleurs, qu'une autre entité, dédiée au juridique cette fois-ci et qui serait également obligatoirement consultée avant de fournir un avis.

Autres idées :

→ Garantir le statut de lanceuse ou lanceur d'alerte pour les associations ou pour n'importe quel défenseur-e de la Seine, association ou personne capable de représenter la Seine et de porter un recours juridique à part entière (personnalité juridique ou pas). Ce pourrait être un-e procureur-e chargé-e de défendre la Seine. Reste la question de la nomination.

→ Diffuser la nécessité d'une ou d'un adjoint au maire comme porte d'entrée au sein des collectivités liées à la Seine.



07 CONSTRUIRE UNE VISION GLOBALE ET DE LONG TERME INTÉGRANT LA PRÉVENTION ET LA GESTION DES RISQUES

Nous avons souligné l'importance de la construction d'une vision de long terme, avec toutes les actrices et les acteurs. Celle-ci doit reposer sur leur collaboration équilibrée, mais aussi sur des données scientifiques fiables et intégrées directement aux orientations.

Cela permettra de :

Fonder l'action publique

sur une base de connaissance partagée

Avant toute décision ou projet, il est essentiel de réaliser un état des lieux précis, permettant d'avoir une vision claire de la situation initiale. Pour cela, la création d'un lieu ouvert de partage des données s'impose, facilitant l'accès à l'information pour l'ensemble des actrices et acteurs. Une telle transparence permet de mieux éclairer les choix et de renforcer la légitimité des décisions prises.

Repenser la planification avec les données scientifiques et les enjeux environnementaux

La planification territoriale doit intégrer davantage les données scientifiques, notamment en renforçant les documents d'aménagement tels que les Schéma de Cohérence Territoriale, Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, Plan Climat Air Energie Territorial ou autres schémas. Il s'agit aussi de mieux prendre en compte les risques environnementaux et climatiques dans l'élaboration des projets. Cette évolution appelle à un équilibre entre la contrainte réglementaire (coercition, pouvoir de police) et une planification stratégique de long terme, plus incitative et durable.

Renforcer les leviers de contrôle et de régulation

Pour que les orientations fixées aient un réel impact, le pouvoir de contrôle doit être renforcé, notamment par l'application effective de sanctions ou d'amendes en cas de non-respect des règles. Cette exigence contribue à la crédibilité de la gouvernance et à l'efficacité des politiques publiques mises en œuvre.

Adopter une vision intégrée et de long terme pour la Seine

Il est fondamental de construire une vision commune à moyen et long termes qui dépasse les cycles politiques et permette une planification cohérente, harmonisée entre les territoires. Cette démarche doit s'appuyer sur une approche de santé globale, reliant les enjeux environnementaux, humains, économiques et écologiques dans une logique systémique, au service d'un avenir vertueux pour la Seine.

Pour appliquer ce principe, nous suggérons :

- La création d'un Observatoire scientifique à articuler ou coordonner avec le conseil scientifique de l'Office de Biodiversité.
- S'interroger sur la remise en cause du fonctionnement de l'OFB. L'organisme manque de moyens alors qu'il est le seul acteur capable de mettre en œuvre les sanctions aujourd'hui.
- Imposer la consultation d'un conseil scientifique dans la construction des documents de planification. Il émettra un avis dont il faudra tenir compte.

Demain, quelle communication, sensibilisation et éducation à la Seine ?

08 DÉVELOPPER LES PRATIQUES CULTURELLES ET L'ÉDUCATION ACTIVE AUTOUR DE LA SEINE ET DE L'EAU

Pour garantir la protection durable de la Seine, il est essentiel de **sensibiliser toutes les générations**, sur tous les territoires, à sa valeur écologique et culturelle. Cela implique de former l'ensemble des actrices et acteurs concernés (habitantes et habitants, élu·e·s, salarié·e·s, élèves, magistrates et magistrats, collectivités et entreprises) pour qu'elles et ils puissent comprendre, respecter et défendre le fleuve.

Pour renforcer **une conscience collective** et active autour de la Seine, nous invitons à développer des démarches participatives, créatives et transversales, mêlant sciences, arts et implication citoyenne. Cela passe aussi par le renforcement des programmes pédagogiques sur le cycle de l'eau.

Voici quelques idées pour donner corps à ce principe, sans présager de leur faisabilité :

Une mobilisation culturelle, événementielle et artistique

- Créer **une grande fête annuelle ou une semaine dédiée à la Seine**, inspirée d'événements comme la Fête de la Musique ou la Fête des Lumières : projections de données, spectacles, concerts, expositions, ateliers citoyens, etc. Cette semaine pourrait intégrer le Hacka-Seine et les autres activités développées plus bas.

- Intégrer des éléments artistiques pour provoquer l'émotion et l'engagement : concerts pour la Seine, œuvres autour de l'eau, collaborations avec des écoles d'art.

- Imaginer un **musée de la Seine** ou une **Maison de la Seine** (péniche, pavillon, tiers-lieu), inspirée du Pavillon des Transitions de Rouen ou de la Maison du Zéro Déchet. Elle serait lieu de sensibilisation, d'expérimentation, d'événements et de rencontre.

Une éducation à tous les âges et pour tous les milieux

- Dès la maternelle et jusqu'en maison de retraite : parcours pédagogiques, Fresque de la Seine, classes d'eau, visites annuelles autour de l'eau.
- Développer un **« Passeport Eau »** pour les élèves, valorisant les connaissances et expériences acquises.
- Créer des **bateaux-écoles pédagogiques** itinérants pour aller au contact des publics éloignés de la Seine.
- **Former davantage** les personnel·le·s des collectivités, professionnel·le·s de l'environnement et les élu·e·s à l'écologie fluviale.
- Développer les **nouvelles offres de formations** sur l'eau (licences, masters). Ce point fait débat, au vu du nombre de formations existantes.
- **Favoriser les pédagogies actives** : balades à vélo, ateliers de terrain, participation à des actions concrètes de préservation (ex : nettoyage des berges, plantation de haies rivulaires...), sciences participatives⁴.

4 - Recherche scientifique impliquant des personnes non-scientifiques-professionnelles et s'appuyant sur la mobilisation des citoyennes et citoyens

Des actions concrètes et engageantes

- Organiser un **Hacka-Seine** (hackathon⁵ pour la Seine) : un concours citoyen de solutions concrètes (design, tech, communication, innovation écologique...).
- Associer **la jeunesse, les écoles, les entreprises et les associations** au développement de projets financés via un **budget participatif** (ex. 5 % dédié à la Seine).
- Repenser **l'entretien des quais** : consignes pour le ramassage de déchets, partenariats incitatifs (bons d'achat, crédits sur applications locales).
- S'associer à des événements existants comme le **Printemps des Berges** pour les renforcer d'une dimension écologique et créative (défilés de vêtements recyclés...).

09 INTÉGRER LA QUALITÉ DE L'EAU AU MÊME NIVEAU DE PRIORITÉ QUE CELLE DE L'AIR

Il est crucial de **rendre visible et compréhensible l'état écologique du fleuve**, afin que chacune et chacun puisse saisir les enjeux de sa préservation. En facilitant l'accès à des informations claires sur la qualité de l'eau et la biodiversité, nous sensibilisons la population à la fragilité de la Seine.

Nous devons également **encourager des comportements responsables envers ce milieu vivant et fragile**. En prenant conscience de l'impact de nos actions, chacune et chacun peut contribuer à la protection de la Seine, que ce soit par la réduction de la pollution ou en soutenant les initiatives locales de préservation.

5 - Compétition d'innovation où les participantes et participants se réunissent pour générer des idées et concevoir des solutions sur une période très courte

Enfin, il est nécessaire d'amener l'opinion publique à exiger des actions concrètes de la part des autorités et des entreprises. Une population informée devient une actrice clé du changement, en faisant pression pour des politiques et des actions de protection plus ambitieuses.

Concrètement, nous proposons de :

Développer une signalétique autour de la Seine

- Mettre en place des panneaux interactifs le long des quais ou à des lieux stratégiques indiquant :
 - Qualité de l'eau (polluants, température, débit).
 - Comparaison à des seuils ou moyennes saisonnières.
 - Présence de biodiversité (nombre de poissons, oiseaux observés...)
- Installer des compteurs en temps réel (comme ceux pour les cyclistes) visibles physiquement ou en ligne (réseaux sociaux, appli dédiée). Ces informations doivent aussi pouvoir être disponibles autrement que sur internet (rues, mairies, magazines municipaux).
- S'inspirer du ballon du Parc André-Citroën pour créer un symbole visuel fort et vivant de la qualité de l'eau : un totem, une tour lumineuse, un panneau d'eau évolutif, etc.
- Rendre visibles les points d'eau (toilettes, fontaines) grâce à une signalétique forte (comme le M du métro), et avoir des cartes au sein d'une application dédiée.

Mobiliser la création et le patrimoine

- Valoriser les fontaines existantes, les monuments liés à l'eau (Zouave, ponts, quais historiques) avec des parcours et applications numériques
- Renforcer les dispositifs existants d'information sur l'eau potable, les égouts, les réseaux d'assainissements, les usages, les hôtels écoresponsables, etc.

Conclusion

Aller au-delà de la Seine, changer de regard sur les droits de la nature

Les propositions formulées dans cet avis ne se limitent pas à la protection de la Seine : elles s'inscrivent dans une vision plus large, celle d'**une transformation profonde de notre rapport à la nature**. Face à l'urgence écologique, il devient indispensable de **placer l'environnement au-dessus des intérêts particuliers et au cœur de l'intérêt général**.

Nous pensons qu'un tel changement appelle un débat démocratique d'ampleur nationale. C'est pourquoi nous proposons l'organisation :

- D'**une convention citoyenne nationale** sur les droits de la nature,
- D'**un référendum** permettant à la population de se prononcer sur l'opportunité d'inscrire dans la Constitution **la protection juridique des éléments naturels, voire la reconnaissance des droits de la nature**.

Un tel acte ne serait pas qu'un symbole : il constituerait **une boussole politique et juridique** pour l'ensemble des lois, décisions publiques et projets d'aménagement à venir.

Cet avis sur la Seine peut ainsi être lu comme une première étape, locale et concrète, vers un changement de paradigme global : reconnaître la nature non plus comme un simple paysage ou une ressource, mais comme **un sujet de droit, dont la préservation est une responsabilité collective**.

Annexes

Témoignages individuels

Une expérience citoyenne fantastique. Cela est fortement appréciable qu'enfin le citoyen puisse s'exprimer à voir maintenant s'il est entendu.

Merci la ville de Paris.

Nous Citoyennes, Citoyens de Paris, de France et d'Europe ayons une vision plus large en donnant des droits à la Nature à égalité avec les droits de l'Homme pour notre Seine mais aussi pour tous les fleuves et rivières de France en élargissant ces droits à toute l'Europe. Souhaitant que cette Convention Citoyenne sur la Seine fasse écho au Conseil de Paris et au-delà... pour que les générations futures puissent vivre en parfaite harmonie avec ce magnifique élément vivant et indispensable qu'est l'eau....

Une convention citoyenne qui fut trop courte par rapport à l'importance qu'elle dégage. Il est donc indispensable de retraiter la question plus longuement avec les citoyens.

Protégeons la Seine, sa biodiversité et ses riverains à travers une prévention des risques renforcée, des sanctions dissuasives aux atteintes environnementales et une gouvernance renouvelée entre acteurs politiques, économiques et sociaux

J'ai vécu une aventure de démocratie participative très enthousiasmante ! Merci à la Mairie pour cette initiative. La convention nous a été présentée avec des ambitions claires, une boucle directe d'accès au conseil de Paris pour formuler des propositions. Le sujet de la protection de Seine étant complexe, nous n'avons pas forcément réussi à descendre dans un niveau de détail de l'action publique très précis. J'en ressors tout de même : en ayant compris un peu mieux les enjeux du sujet grâce à l'intervention d'experts de haute qualité, en ayant appris à connaître, écouter, dialoguer avec d'autres parisiens aux points de vue complémentaires du mien, et en ayant à une humble échelle trouvé des idées de principes et d'actions dans le sens d'un progrès social, écologique et économique.

26 membres de la Convention ont souhaité partagé des messages individuels pour raconter leur expérience.

J'encourage les initiatives de démocratie participative qui permet de ne pas cantonner la voix des citoyens au seul geste électoral, de redonner le goût de l'engagement civique et de permettre aux élus et aux citoyennes et citoyens de co-élaborer des solutions concrètes à des enjeux qui affectent la vie quotidienne de toutes et tous.

Nous avons remarqué qu'il manquait du temps entre les intervenants et les experts je n'ai pas pu écrire sur le dossier que nous avons eu le 1er jour de la convention, pour les prochaines conventions il serait utile de faire cela en format papier et format numérique pour les personnes qui ne peuvent pas écrire à la main...

Attribuer à la Seine un statut de Personnalité Juridique Naturelle avec un rôle déterminant dans la gouvernance de ses écosystèmes. Cette PJJ devrait assurer la garantie de l'effectivité des droits qui le seraient dévolus : protection, conservation, restauration des espaces endommagés, de non-récession face à l'anthropisation présente, ainsi qu'un pouvoir de planification environnementale recouvrant l'ensemble des enjeux liés à la protection des écosystèmes de la Seine. A l'heure du changement climatique, améliorer l'équilibre entre les droits de la nature et les droits des humains ne peut que conforter le droit à la survie de la planète tout entière.

Ci-dessous ce que m'inspire la convention et son sujet : des couplets d'une chanson d'Aznavor. - La Seine, le Temps ... « Le temps des merveilles, Le temps d'un jour, le temps d'une seconde Le temps qui court Ou celui qui gronde Le temps, le temps Le temps et rien d'autre Le tien, le mien Celui qu'on veut nôtre Le temps, le temps Le temps et rien d'autre. » Le Temps, Charles Aznavour.

Nous pouvons nous sentir désespérés face au dérèglement du monde que nous connaissons. Cette expérience citoyenne s'interrogeant sur la protection d'un écosystème local a en ce sens été des plus intéressantes tant sur le fond que sur la forme et appelle à toujours plus de responsabilisation et de changements collectifs !

La Seine est depuis trop longtemps contrainte par l'Homme, il est urgent d'écouter ses besoins et préserver son écosystème.

Nous ne sommes pas que les bullet points des programmes politiques. Nous ne serons jamais assez minces pour nous glisser entiers dans une urne. Nous ne sommes pas que des voix. Vous passez décidément à côté de quelque chose, si vous ne nous tendez jamais qu'un micro. Nous sommes des besoins, des principes, des expériences, des attachements, qui souvent, ne sont écrits nulle part. Laissez s'asseoir notre démocratie, donnez-lui des post-its, des crayons, un endroit pour discuter, et vous verrez, je crois, son pouvoir.



L'espoir n'est pas une formule mais une pratique. Cette conférence est une preuve qu'il y a des moments où il faudrait oublier les vieux espoirs et s'en créer de nouveaux. Très belle expérience humaine, j'ai la conviction de militer pour une bonne cause. Bonne entente entre participants. Hâte de voir les résultats !

L'inquiétude de la participation des citoyens dans les prises de décisions et de la prise en compte de l'avis citoyen (pas que consultatif). Pour moi, c'était mieux de travailler tous ensemble sur le 3 thématiques pour permettre à chacun d'avoir une vision et/ou un avis sur les 3 thématiques. Une très belle expérience enrichissante, Bravo et merci aux organisateurs



Les informations recueillies au terme de 25 heures de convention m'ont convaincu de l'importance de mieux anticiper l'impact du changement climatique sur la gestion du fleuve. Il ressort également des différentes auditions d'experts au sein de la commission « économie » que la législation existante permettrait déjà de prévenir ou réprimer les multiples causes non accidentelles de dégradation de la Seine, dès lors que les organes en ayant la charge se verraient dotés de véritables moyens d'investigation. La Seine, devenue personne morale, serait-elle mieux protégée qu'aujourd'hui ? Il est dommage qu'une seule commission ait été spécialement chargée d'explorer cette hypothèse juridique, qui apparaissait pourtant comme le cœur de la convention. La question me semble loin, en l'état, de pouvoir être tranchée. Enfin, merci pour l'organisation de cette convention, utile quoique trop courte. Rencontrer ses concitoyens autour d'un enjeu de la cité, sans qu'aucune fois la couleur d'une position politique fût mentionnée, est une expérience revigorante. Débattre de bonne foi est donc encore possible !

Cette expérience a permis un échange riche entre citoyens venus d'horizons différents. J'en retiens la sincérité des intentions et l'envie collective de mieux protéger la Seine mais aussi des réserves majeures : l'absence de points de vue réellement contradictoires, un diagnostic de départ à charge et déjà orienté, ainsi que le recours à des procédés de persuasion bien documentés en psychologie sociale (engagement progressif, validation sociale, effet de clôture...) ont, à mes yeux, plus cadré la réflexion qu'ils ne l'ont ouverte.

Il serait pertinent de concentrer l'ensemble des loisirs liés à l'eau — baignade, sports nautiques, détente — autour du port de l'Arsenal et le long de l'axe des canaux parisiens, pour en faire un véritable espace de vie et d'eau dédié aux Parisiennes et Parisiens. Ce réaménagement permettrait de préserver la Seine comme un espace privilégié pour la nature, le transport fluvial de marchandises, et les activités touristiques comme les bateaux-mouches, tout en maintenant la dynamique actuelle sur les berges, faite de promenade, de culture et de convivialité.

Une très belle convention et un merveilleux moment de partage. Je suis ravie d'avoir pu y participer. J'espère que cela marquera le début d'un bel élan pour la Seine et, plus largement, pour la nature.



Je suis ravie d'avoir participé à cette expérience humaine incroyable. J'ai eu le sentiment d'être bien encadrée et écoutée, j'ai rencontré des personnes formidables qui m'ont d'ailleurs aidée sur des points de vue et des situations personnelles. J'ai participé à de nombreuses expériences citoyennes bénévoles, mais c'est de loin celle que je recommanderai le plus. J'aurais aimé avoir plus de temps et de moyens sur le sujet mais je suis déjà très fière de ce que nous avons accompli dans les circonstances données.

La convention citoyenne est une expérience extraordinaire entre les experts, les principes, les propositions ainsi que la convivialité et la confrontation des idées et du travail ensemble m'a beaucoup plu. Un vrai travail collectif en amont

La participation à une convention citoyenne est une expérience particulièrement enrichissante. Dommage que sur le fond, tout soit orienté vers une simple question binaire : donne-t-on une personnalité juridique à la Seine ou non ? Le véritable exercice de la démocratie aurait mérité de nous présenter des experts qui proposent des solutions alternatives

Il est temps que la France s'empare des droits de la Nature. Reconnaître des droits à la Seine serait un formidable tremplin et un porte-étendard pour accélérer ce mouvement.

Participer à cette convention a été une expérience enrichissante qui m'a permis de mieux comprendre les enjeux autour de la Seine. C'est un bien commun qu'il faut protéger collectivement. J'ai apprécié l'écoute, le dialogue et le fait de pouvoir contribuer concrètement à sa protection. C'est une belle preuve que les citoyens peuvent être acteurs du changement. J'en ressors motivé, avec l'espoir que nos propositions seront vraiment prises en compte.

Gageons que cette convention citoyenne aura été utile et que notre avis sera intégralement communiqué à l'ensemble des acteurs de la gouvernance de la Seine. Merci à tous les organisateurs et aux participants.

Instructif, qualité des intervenants, dynamisme des animateurs, une belle expérience sur un sujet intéressant.

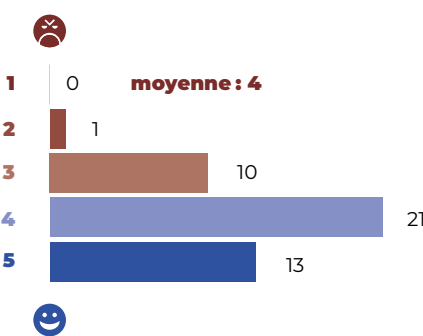
Cette première expérience d'une convention citoyenne m'a passionnée par le déploiement d'une véritable intelligence collective et par la progression des connaissances et des positions de chacun ; ceci grâce à une méthodologie bien pensée et au soutien des experts. Même si je regrette que tous les objectifs n'aient pas été atteints, beaucoup de travail a été réalisé qui permettra d'aller plus loin dans une nouvelle relation entre le fleuve Seine et les humains. Merci.



Évaluation finale

Un questionnaire d'évaluation a été distribué en fin de Convention. 45 participantes et participants y ont répondu.

Les intervenants m'ont aidé à mieux comprendre les enjeux abordés



1
« Richesse des éléments qui m'ont permis de mieux comprendre et mieux aborder les enjeux »

« Sujet très complexe, vaste, passionnant, méritant d'être resserré à l'avenir sur des points prévus pour affiner les réponses à apporter aux questions soulevées »

« Très satisfaite bien que ça ne soit pas toujours simple. On sentait l'expertise des intervenants sur la gestion de l'eau et sur les usages et modes de consommation »

« Les experts du dernier jour auraient pu être conviés plus tôt pour éclaircir les sujets »

« Bravo pour votre travail »

« Malheureusement manque de temps »

« Absolument même si leurs présentations et leurs infos ont dû être extrêmement condensées. Très triste de ne pas avoir eu de temps d'échange avec elles et eux »

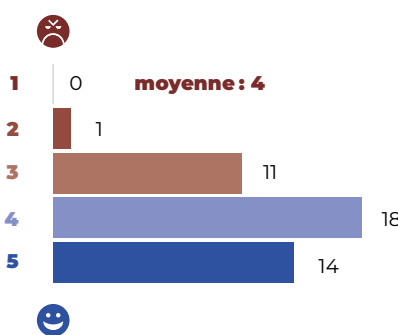
« Souvent pertinents et vifs, intéressants »

« J'ai appris beaucoup de choses. Merci beaucoup »

« Intervenants intéressants, clairs dans leurs exposés, très utiles pour mieux approfondir les connaissances notamment sur les questions juridiques plus difficiles à appréhender par manque de connaissance »

« L'équipe d'intervenants au top »

« Compromis fait d'une certaine manière puisque les intervenants gardaient une part d'expertise fiable »



« Une évolution qui est orientée par le manque de temps empêchant la critique, orientation toujours évidente »

Les intervenants ont permis de faire évoluer mes idées sur certains sujets

« Meilleure compréhension qui m'a permis d'avoir des idées »

« Oui, ils ont beaucoup alimenté le sujet et débat même si on n'avait pas toujours le temps »

« J'ai découvert pleins de choses intéressantes, mais mes opinions sur le sujet n'ont pas changées »

« Oui notamment sur la personne morale de la Seine. Mon avis a évolué et s'est complexifié »

« L'absence de point de vue contradictoire a limité la profondeur des débats »

« Très légèrement orienté car les intervenants/experts avaient tous la même idée »

« J'avais déjà des convictions avant la Convention. Elles ont été confirmées mais n'ont pas évolué »

« Tout au moins ils m'ont permis de mieux argumenter mes positions »

Le niveau d'information donné était suffisant sur les sujets abordés

« Niveau assez élevé mais pour ma part beaucoup de méconnaissance sur certains sujets »

« Nombreux et divers points de vue d'experts mais pas assez de temps pour les confronter, les approfondir. Néanmoins l'avis est un compromis satisfaisant entre les points de vue adoptés »

« C'est dommage de ne pas avoir vu en séance des représentants du comité de Bassin »

« Manque de temps, mais on a reçu beaucoup d'intervenants pour 5 jours »

« Certains étaient des groupes spécifiques nous excluant d'office des débats des autres groupes »

« Dommage de ne pas avoir eu tous les experts plus que cela soit autant en atelier (bien que normal par rapport au format) »

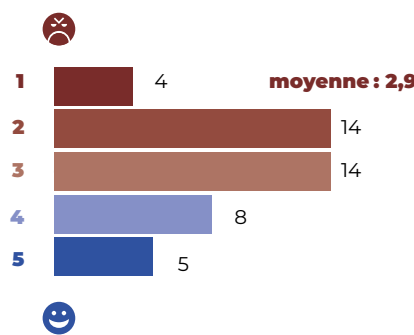
« Je sais que ça ne marche pas forcément de donner de la ressource en amont, mais il y avait trop d'organismes et de fonctionnements complexes que j'aurais aimé étudier avant »

« J'aurais apprécié une plus grande diversité de sources et de format »

« Problème de temps, frustrant »

« On a toujours envie d'en apprendre plus car le sujet est passionnant. Mais c'était quand même pas mal »

« Manque de temps avec les experts et d'avis contradictoires entre eux »



« Oui pour l'essentiel. Peut-être l'ordre des intervenants auraient pu être différent »

« L'intervention était insuffisante et arrivée tard dans les réflexions »

« Manque d'approfondissement sur le sujet juridique et gouvernance »

« Manque de véracité durant la semaine 1 puis de précision claire durant la semaine 2. Donc manque sur deux semaines d'expertise »

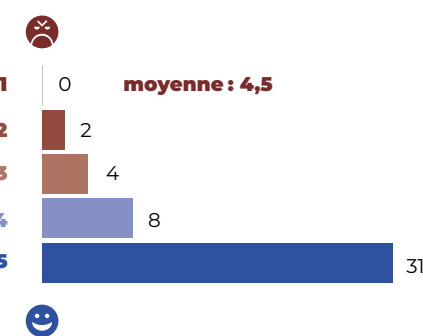
« Non pour l'information préalable. Non équilibré sur la personnalité juridique, voire biaisée en cours de convention, pas assez d'info »

J'ai pu m'exprimer librement

« Pas vraiment du fait de la méconnaissance de certains sujets »

« La prise de parole a été entendue à travers l'avis »

« Le respect de la parole de chacun est appréciable »



« Le temps était limité, certains parlent beaucoup »

« Oui, pour moi pas d'orientation de l'équipe d'animation »

« L'ambiance était bienveillante »

« Je n'ai pas pu choisir ma commission »

« 5 car je n'ai pas de souci à prendre la parole et à m'imposer quand j'en ressens le besoin »

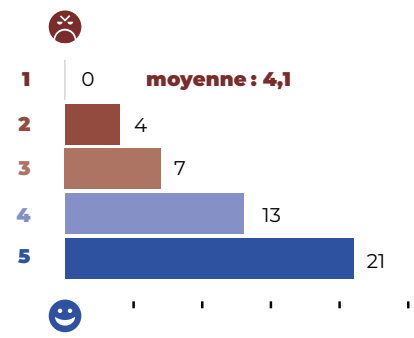
« Je me suis sentie libre de parler et écoutée sur mes idées et propositions »

« Expression limitée par la thématique encadrant la réflexion donc regret de ne pas avoir pu relever d'autres choses »

Mon avis a été
entendu

« Nous n'avons pas pu choisir notre thème. Difficile de se prononcer sur des sujets où nous n'avons pas assez d'expertise et n'avons pas reçu assez d'expertise, notamment en juridique »

« J'ai eu beaucoup de mal à exprimer mon point de vue sur certains sujets dont j'ai été exclue en étant dans un groupe différent »



« Il est entendu mais rapidement recadré »

« Oui mais difficile pour moi de parler en public »

« J'ai pu m'exprimer mais j'ai perçu une sélectivité dans le poids accordé à chaque intervention. La relecture finale est révélatrice. Il y a eu de l'ingérence dans les débats »

« Intervenants ouverts et sympathique »

« Oui même si trop de réserves au final »

« Je l'espère mais j'aurais aimé pouvoir plus convaincre »

« Je reste représenté dans le travail final, mais pas dans son entièreté »

« Nous avons proposé d'écouter tous les experts. Cela a été rejeté sans en discuter du tout »

Une satisfaction particulière par rapport à cette Convention ?
Une remarque ?

« La prise en compte des réserves dans la version finale de l'avis (nombre de personnes qui s'expriment contre certains points) aurait pu être plus rigoureuse, systématisée et uniformisée. Parfois, manque de clarté sur ce sur quoi on vote/discute. Je suis néanmoins très satisfait de cette Convention et ses résultats »

« Belle aventure que cette convention citoyenne avec un bel enjeu à la clé. Prenons soin et protégeons notre Seine »

« Merci aux organisatrices et organisateurs pour la qualité de l'encadrement »

« Très contente et satisfaite car cela permet non seulement de travailler avec les experts et élus mais aussi de confronter, de proposer et de travailler sur ces sujets »

« Je suis satisfaite d'avoir participé à cette convention qui a été enrichissante et inoubliable. Moi je suis très fière d'y participer et de donner mon avis »

« C'est une très enrichissante expérience que de participer à une convention citoyenne. J'ai énormément appris et suis fière d'avoir participé à cette production. Bravo à tous pour cette initiative »

« Une bonne initiative, mais manque de temps. En espérant que des actions en découlent »

« Il aurait fallu plus de temps sur certains sujets. Le temps de paroles des citoyens aurait pu être mieux réparti. Le monopole de la parole exclu l'idée de démocratie participative dans le rendu global »

« Manque de temps pour aller plus en détail sur certains projets. Pas pu participer à tous les sujets si on est déjà affecté à un groupe. Périmètre trop grand, il aurait fallu poser la question sur la personnalité juridique de la Seine »

« Pas de microplastiques dans la Seine »

« J'ai souffert du manque de temps attribué à la convention. Mais j'ai beaucoup apprécié les discussions et l'encadrement »

« Le sentiment d'être attendu. Merci et bravo pour cette convention »

« Le manque de temps est une déception. La manifestation de l'intelligence collective est source de satisfaction et d'enthousiasme »

« Satisfaction d'avoir participé à une réflexion collective sur une thématique qui m'intéressait »

« Merci à toute l'équipe pour le grand travail fourni »

« Le principe de la convention citoyenne est formidable sur la question de l'engagement citoyen. Il faut l'étendre, sur des enjeux locaux et nationaux. Il peut même être étendu sur des conventions de très grands formats. Il faut plusieurs temps: 1/ temps de cours magistraux d'experts, 2/ Un temps de questions/réponses avec eux. 3/ un temps de discussions entre citoyens, sans influence. La seule question qui compte est celle de la sincérité politique pour réellement consultation les citoyens ou s'en servir comme d'un effet de com, un outil cosmétique servant aux décideurs à se donner bonne conscience »

« J'aurais aimé plus de temps possible d'échanges, peut-être en dématérialisé ? En dehors ? J'ai été impressionnée par les autres volontaires et le travail effectué par les animatrices et animateurs »

« Beaucoup de temps passé sur la forme juridique de la Seine au détriment de la partie gouvernance. Les 2 premiers groupes n'ont pas totalement compris l'intérêt du parlement. Forme, organisation efficace, équipe d'animation au top Il ne faut pas oublier que notre but est de préserver la Seine et non pas de s'occuper des autres agents. Cela a été accompli mais la problématique étant très vaste (presque trop) ce qui a engendré des difficultés. Il aurait aussi fallu beaucoup plus de temps afin de conclure ce projet efficacement. Tout de même, je suis satisfaite du travail accompli »

« Revoir le temps de la convention. Les groupes d'experts auraient intéressé tout le monde »

« La satisfaction : que la Ville rassemble des citoyens et les questionne sur ce sujet. La remarque: le temps contraint et le travail fragmentaire sur les thématiques, manque de souplesse de l'organisation de la convention au regard du temps contraint »

« Merci pour cette initiative de démocratie participative qui permet de renforcer la voix du citoyen dans la fabrique des politiques locales »

« Une belle expérience démocratique. Un «encadrement» particulièrement professionnel très respectueux, compétent et efficace pour rendre par écrit toutes nos expressions et différences »

« À l'heure où on peut se sentir pessimiste sur l'intérêt des Français pour la politique et sur leur capacité à débattre sereinement, cette expérience est enthousiasmante. Vive la démocratie ! »

« Délais trop courts »

« J'étais très contente de participer mais j'en ressors mi-figue mi-raisin. J'avais à cœur que cet avis soit une preuve de courage pour changer les choses et je pensais que l'avis serait presque unanime. Le nombre de réserves dans l'avis le rend faible voir illégitime. Il y a eu beaucoup de tensions à la fin. J'ai l'impression que la Convention a cru devoir porter un rapport d'experts plutôt qu'un avis citoyen. Nous nous sommes trop pris la tête et on s'est pris pour autre chose que des citoyens. Une introduction de la Maire pour expliquer le mandat aurait été souhaitable »

« Né dans une région maritime touchée par la marée noire de l'Erika, je serais heureux que la Seine bénéficie du même souci écologique et de la même protection que le littoral français »

« Une expérience enrichissante et formatrice. Merci pour l'organisation »

« Elle a permis de faire vivre une belle intelligence collective. Equipe de facilitateurs formidables et remarquables de calme. La convention aurait bénéficié au départ de plus d'infos sur les droits de la nature et projets en cours. Niveau de connaissance très variable dans le groupe »

« La coordination et l'organisation de la Convention et l'accompagnement des équipes encadrantes des groupes étaient positifs et une satisfaction. Le temps de réflexion et de présentation des experts a été sensiblement limité »

« Expérience très formatrice. Sentiment d'être utile. Il y a des moments où il faudrait oublier les vieux espoirs et s'en créer de nouveaux. Bravo pour la convention ! »

« Propositions pertinentes et ambitieuses. L'objectif est de repenser notre rapport à la Seine : plus respectueux, plus collectif, et laisser plus de place aux citoyens dans les décisions est une bonne chose. J'aime l'idée de donner des droits à la Seine et de penser d'abord à l'écologie »

« Perfectionnement de l'exercice avec des animateurs plu prêts en termes d'informations. Manque de temps qui influence l'entièreté du travail citoyen réalisé et sa légitimité (influence de nos idées) »

« Mettre tous les loisirs sur les canaux et le port de l'Arsenal (baignades, canoë, kayak, sport nautiques) pour en faire un vrai espace de vie convivial dans la ville et supprimer tous les petits bateaux (non-habitable: de plaisance, pas de péniches). Ainsi le fleuve est laissé plus libre à la nature, le fret, les bateaux mouches et les usages de berges (promenade, tourisme...) »

« Démarche importante, intéressante. Bonne animation. Merci aux garants. Remarques: tirage au sort incomplet (4 désignés dont une professionnelle), pas d'information sur la constitution des sous-groupes (comment ?), information uniquement dans mon sous-groupe. Bonnes décisions collectives et enrichissantes »

Les intervenantes et intervenants de la Convention

Sarah ALBY,
Directrice de l'Académie du climat

Jules BARRES,
architecte et co-fondateur de l'initiative Quai Sauvage.

Damien BOUCHON,
Fédération interdépartemental pour la pêche et la protection du milieu aquatique

Vanessa BOUSARDO,
Vice-bâtonnière de l'Ordre des avocats de Paris

Inès BLANC-DURAND,
avocate en droit de l'environnement, cabinet Artemisia

Gabrielle BOULEAU,
directrice du PIREN-SEINE

Marine CALMET,
co-fondatrice de l'association Wild Legal et avocate spécialiste des droits de la Nature

Marion CHAPOUTON,
Docteure en droit public de l'Université Paris II – Panthéon-Assas, membre du GRIDAUH

Victoria CHIU,
professeure de droit à l'université de Lyon 3

Jordi DELEPINE,
délégué général de l'association la Seine en Partage et ses Affluents

Anne DU PLESSIS,
direction des espaces verts et Environnement à la Ville de Paris

Norbert FOULQUIER,
directeur du GRIDAUH

Amélie FORT BESNARD
– maître des requêtes au Conseil État – rapporteur public lors de l'audience de l'Affaire du Siècle au tribunal administratif de Paris

Frédéric GOB,
maître de conférences en géographie

Olivier JAMEY,
Président de la Communauté Portuaire de Paris,

Pauline LAVAUD,
directrice de la Transition écologique et du climat, Ville de Paris

Anne-Sophie LECLERE,
Directrice Général Adjointe d'Eau de Paris

Maud Le FLOCH,
directrice et fondatrice du POLAU

Caroline LEJEUNE,
directrice de la fondation ZOEIN

Annabelle NANTIER,
Cheffe de projet Mission Baignades en Seine, Ville de Paris

Patricia PELLOUX,
Directrice adjointe de l'Atelier Parisien d'Urbanisme (APUR)

Pierre RABADAN,
Adjoint à la Maire de Paris en charge du sport, des Jeux olympiques et paralympiques et de la Seine

Anouch TORANIAN,
Adjointe à la Maire de Paris en charge de la vie associative, de la participation citoyenne et du débat public

Morgane SANCHEZ,
Directrice de l'Agence Paris Seine chez Haropa Port

Teresa VICENTE,
avocate au civil et au pénal, professeur de philosophie du droit à l'Université de Murcia – Prix Goldman Environnement dans le cadre de la lutte pour sauver l'écosystème de la Mar Menor en Espagne

LISTE DES ASSOCIATIONS RENCONTRÉES :

Les Gardien-ne-s de la Seine et Wild Legal

France Nature environnement

Notre affaire à tous

Université du Bien commun

Terre de Liens

Génération futures

La Seine n'est pas à vendre

No plastic in my sea

Relais Jeunes

Les Ourcq polaires

Péniche Alternat

Dans le Sens de la barge



© Apolline Bergerot

